



A Lencloître, 28 Aout 2010

Conditions Générales de Vente

Article 1 : Généralités

BA MICRO PRO est une SARL, spécialisée dans le dépannage informatique à domicile ou sur site, l'installation, la maintenance, la formation et la vente de matériel informatique dans la VIENNE.

Article 2 : Application des conditions générales de vente

Toute intervention de BA MICRO PRO est soumise aux présentes conditions générales de vente. En conséquence, l'acceptation par le CLIENT d'une offre commerciale de BA MICRO PRO emporte acceptation des présentes conditions générales de vente sans réserve ou restriction. Le client est informé qu'une demande devis pour une réparation informatique, un forfait de 50 €HT sera facturée pour la recherche de la panne.

Ces conditions générales de vente peuvent être soumises à modification sans avis préalable et à la seule discrétion de BA MICRO PRO.

Article 3: Conditions générales d'intervention

1- Le client passe commande pour une intervention par téléphone (05 49 23 41 67) ou par mail (bamicropro@neuf.fr) auprès de BA MICRO PRO.

Les deux parties conviennent d'un jour et d'une heure de rendez-vous. Le client s'engage à être présent au jour et à l'heure du rendez-vous convenu avec BA MICRO PRO.

2 - Pour les interventions soumises au tarif horaire, l'unité de temps indivisible est la demi-heure pour les CLIENTS particuliers et l'heure pour les CLIENTS professionnels. Chaque unité de temps entamée est due entièrement.

Toutes demandes interventions pour les entreprises n'étant pas en contrat de maintenance, un devis sera contre signée par le client afin de définir le prix minimal de l'intervention (50 €HT + 20 €HT pour le déplacement) au de-là un devis sera de nouveau présenté avec le détail de l'évolution de l'intervention et contre signé par le client.

3- En cas d'absence lors du rendez-vous, et sauf cas de force majeure, le client s'engage à payer le montant d'une unité de temps majoré des frais de déplacement à BA MICRO PRO.

4- Le prix correspond à une intervention effectuée dans les conditions normales et sur la base des informations communiquées par le CLIENT. Chaque travail supplémentaire ou nécessitant un outillage particulier fera l'objet d'un devis à accepter, avant toute réalisation. Le client est informé qu'une demande devis pour une réparation informatique, un forfait de 50 €HT sera facturée pour la recherche de la panne.

Article 4 : Offres de fournitures et de services

1- La commande de l'acheteur est définitive par sa seule signature sur le bon de commande ou devis. Au cas où l'acheteur Annulerait sa commande, les acomptes seront définitivement acquis au vendeur à titre d'indemnité provisionnelle, sans préjudice de tous dommages-intérêts à intervenir.

2- Le délai souhaité par l'acheteur lors de la signature du bon de commande ne commence à courir qu'à compter du versement de l'acompte.

Article 5 : Devis, Modifications

Les devis fournis par la société BA MICRO PRO sont uniquement valables par écrit, pendant une durée de 1 mois à compter de la date du devis, sauf mention contraire dans le devis.

Article 6 : Tarifs

1- Toute somme non payée à l'échéance prévue sur la facture sera majorée d'intérêts de retard équivalents à 12 % + le taux légal en vigueur plus taxes, par mois ou fraction de mois de retard.

2- Les obligations de livrer et de terminer l'installation, de mettre en service ou de réceptionner l'installation des marchandises sont suspendues de plein droit pour le vendeur sans qu'il lui soit besoin de mise en demeure si l'acheteur n'exécute pas ces obligations de paiement.

Les opérations de vente, de cession, de remise en nantissement, gage, ou d'apport en société du fond de commerce ou de matériel de l'acheteur rendent automatiquement exigibles toutes sommes encore dues par lui à quelque titre que ce soit au vendeur.

Article 7 : Délais de livraison

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif sauf dans le cas où la marchandise est déclarée immédiatement disponible.

Les délais de livraison ne commencent à courir qu'à l'acceptation du devis.

Article 8 : Conditions générales de livraisons, transports, installations

Si pour quelques causes que ce soient, le vendeur, préalablement aux opérations de montage ou de mise en place, procède à une livraison en une ou plusieurs fois, de tout ou une partie des équipements, matériel et outillage nécessaire à l'installation, ceux-ci se trouvent placés sous la garde et la responsabilité de l'acheteur avec toute conséquence de droit. Cette disposition ne modifie en rien les obligations de paiement de la fourniture et ne constitue aucune innovation.

Article 9 : Garanties

Le CLIENT est informé qu'une demande d'intervention par BA MICRO PRO sur du matériel encore sous garantie entraîne une rupture de la garantie du constructeur auprès duquel le CLIENT a acquis ce matériel et à laquelle ne se substitue en aucun cas une garantie de BA MICRO PRO

1- Le vendeur garantit aux conditions techniques du contrat, le fonctionnement de l'installation exécutée par ces soins, ceux de son personnel, ou ceux d'un professionnel désigné par lui, ses interventions constituant une obligation de moyen et non de résultat.

2- L'intervention d'un tiers sur l'installation rend définitivement caduque toute garantie (EX Antivirus, logiciels non validés).

3- Dans le cas où l'installation ne serait pas acceptée ou reconnue conforme aux garanties et conditions spécifiées, l'acheteur devra dans les trois jours qui suivront en faire notification par lettre recommandée.

4- Est exclue la détérioration provenant de la négligence ou du défaut d'entretien par l'acheteur.

Article 10 : Responsabilité civile

La responsabilité civile du vendeur est, en ce qui concerne ses fournitures, expressément limitée à la garantie ci-dessus définie.

Article 11 : Réserve de propriété

Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement intégral de notre facture (loi n°80335 du 12 mai 1980).

Article 12 : Litiges

En cas de contestations, le tribunal compétent sera le Tribunal de Commerce de Poitiers

S.A.R.L BA MICRO PRO

7 impasse des bousées

86140 Lenfolatre

05.49.23.41.67

06.28.33.07.80

SIRET : 50805876500019